

**DELIBERATION N°
du CONSEIL MUNICIPAL
sur le Compte Administratif
de la Commune de : PLANIOLES 2022**

Date de la convocation : 27 Février 2023
Séance du 06 Mars 2023 : à 20 heures .

046-21460211-20230306-20230630	15	AK	Prefecture
Reçu le 09/03/2023	9		
Nombre de membres en exercice : 15			
Nombre des membres présents : 9			
Nombre de suffrages exprimés : 9			
Votes: <input checked="" type="checkbox"/> Contre : 0 Pour : 9			

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme CARSAC Lucette , délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Guy LACOUT, après s'être fait présenté le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0.00	76593.41
Op. de l'exercice	261673.09	284762.42
Totaux	261673.09	361355.83
Résultat de clôture	0.00	99682.74

Investissement	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
17487.31	
34360.21	65616.19
51847.52	65616.19
0.00	13768.67

Ensemble	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
17487.31	76593.41
296033.30	350378.61
313520.61	426972.02
0.00	113451.41

Besoin ou excédent de financement :

Restes à réaliser :

Besoin ou excédent de financement :

Besoin ou excédent total de financement :

0.00	13768.67
59015.00	0.00
59015.00	0.00
45246.33	0.00

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :

45246.33
54436.41

au compte 1068 (Investissement)

au compte 002 (Fonctionnement).

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Guy LACOUT, Maire, s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Ont signé au registre des délibérations :

Excusés : Yontjoux Y, Rey F



Pour expédition conforme, la Présidente.